



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatrième session

Rome, 11-15 mars 2002

Programme de travail

Point 6.3 de l'ordre du jour provisoire

1. À sa troisième session, la CIMP a examiné un programme de travail élaboré par le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique pour la période d'avril 2001 à mars 2002. Ce programme de travail a été joint comme Appendice 2 de l'Annexe XVII au rapport de la troisième session de la CIMP.
2. Après l'examen de l'énoncé de mission, des orientations stratégiques et des objectifs, le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique a préparé un programme de travail pour la période de mars 2002 à avril 2003 à recommander à la CIMP à sa quatrième session.
3. Le Groupe de travail informel a pris acte de la priorité absolue de la session annuelle de la CIMP et de deux réunions du Comité des normes.
4. Les recommandations ci-après pour le programme de travail sont structurées par orientation stratégique.
5. **Orientation stratégique N° 1:** Élaboration, adoption et suivi de la mise en oeuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)

Les priorités pour la fixation des normes sont les suivantes:

- Efficacité des mesures – projet à établir
- Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes vivants modifiés (OVM) – projet à établir
- Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine – projet à établir
- Glossaire des termes phytosanitaires – y compris les impacts économiques – en cours car amendé chaque année
- Surveillance du chancre des agrumes – rédaction en cours
- Liste des organismes nuisibles – rédaction en cours

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

- Principes de quarantaine végétale liés au commerce international (NIMP 1) – doit faire l'objet d'un examen et d'une révision
- Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire (NIMP 2) – NIMP devant faire l'objet d'un examen et d'une révision
- Méthodologie d'inspection – rédaction en cours
- Systèmes de réglementation des importations – rédaction en cours

Au sujet d'autres aspects du programme de fixation des normes, les recommandations du Groupe de travail informel sont notamment les suivantes:

- Réalisation d'un document explicatif sur les approches systémiques
- Groupe de travail sur le suivi de la mise en oeuvre des normes
- Mise en oeuvre du concept de désignation d'un responsable pour les nouvelles normes (dans la mesure du possible, un membre du Comité des normes)
- Utilisation de la procédure de désignation d'un responsable à titre d'essai pour la révision des normes en commençant par la NIMP 2. Ce processus peut permettre d'économiser des ressources.

6. **Orientation stratégique N° 2:** Échange d'informations

Les recommandations sont les suivantes:

- Poursuivre la mise au point du Portail phytosanitaire international (PPI)
- Organiser une réunion du groupe d'appui au PPI.

7. **Orientation stratégique N° 3:** Fourniture de mécanismes pour le règlement des différends

Il n'a pas été formulé de recommandations. Il a été noté qu'une réunion de l'Organe subsidiaire sera peut-être possible à la quatrième session de la CIMP.

8. **Orientation stratégique N° 4:** Renforcement de la capacité phytosanitaire des membres grâce à l'octroi facilité d'une assistance technique.

Les recommandations concernant le programme de travail sont les suivantes:

- Mise à jour et amélioration de l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) dans chaque langue
- Création d'une version CD-ROM de l'ECP avec adjonction de renseignements phytosanitaires
- Organisation d'un atelier pour la formation d'experts facilitateurs chargés d'aider à la maintenance et à la mise en oeuvre de l'ECP.

9. **Orientation stratégique N° 5:** Maintien d'un cadre administratif adéquat et efficace.

Le Groupe de travail informel a recommandé que l'on organise une réunion, afin de mettre définitivement au point un plan d'activités et de revoir le plan stratégique pour le rendre plus clair. Les Membres du Groupe de travail informel se sont proposé de constituer une Équipe spécialement chargée du Plan d'activités.

10. **Orientation stratégique N° 6:** Promotion de la CIPV et coopération avec d'autres instances internationales.

Le Groupe de travail informel a recommandé au Secrétariat de faire rapport à la CIMP sur les progrès réalisés pour ce qui concerne l'objectif 6.2.

11. La CIMP est invitée:

1. à adopter les recommandations du Groupe de travail informel pour le programme de travail 2001-2002.